



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-072-2022-12

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques /

IDF-2022-12-22-00001 - Arrêté préfectoral relatif à la convocation des élections au comité social d'administration de proximité de la **??** préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2022-12-22-00001

Arrêté préfectoral relatif à la convocation des
élections au comité social d'administration de
proximité de la
préfecture de région d'Île-de-France, préfecture
de Paris

Arrêté préfectoral n°

relatif à la convocation des élections au comité social d'administration de proximité de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 19 ;
Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;
Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2022 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des comités sociaux d'administration relevant du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;
Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-12-21-00005 - n° 75-2022-12-21-00005 du 21 décembre 2022 relatif à l'annulation des élections au comité social d'administration de proximité de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris du 8 décembre 2022 ;
Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés,

ARRETE

Article 1 :

Les élections au comité social d'administration de proximité de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, se dérouleront le jeudi 16 février 2023 de 9h à 17h.

Article 2 :

Les organisations syndicales déposent leurs candidatures de liste accompagnées des déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat, sous forme papier auprès du service des ressources humaines ou à l'adresse fonctionnelle sgc-electionspros2022@paris.gouv.fr, jusqu'au jeudi 5 janvier 2023 à 17h.

Article 3 :

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 2022

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME